



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
08 FEVRIER 2024**

PROCES VERBAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 08 février 2024 à 19h00 en mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gilbert JAROSSAY, par convocation en date du 02 février 2024.

Etaient présents :

Messieurs Guillaume CHATELOT, Olivier DEVAUX, Damien DOUTRELANT, Anthony HOSS, Philippe LAPORTE, Guillaume SALA, Christophe SONTOT, Patrice VALOGNES

Mesdames Cyrille FAGOT, Josette STEFANIAK, Valérie TOUPENCE

Absente excusée :

Madame Marie TOUPENCE

Pouvoir :

De Madame Marie TOUPENCE à Madame Josette STEFANIAK

Secrétaire de séance :

Madame Cyrille FAGOT



Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h06

I. Approbation du Compte-Rendu de la séance du 21 septembre 2023

Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2023 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil,

Monsieur Le Maire demande si des questions subsistent,

Aucune question n'étant posée,

Ce dernier est accepté à l'unanimité.

II. Adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Collège de Verneuil l'Étang

Question à l'ordre du jour annulée. Des précisions complémentaires sont attendues.

III. Budget – Autorisation de paiement en section Investissement avant le vote du budget 2024

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris afférents au remboursement de la dette. »

A savoir pour la commune : $76\,149,82 \text{ €} / 4 = 19\,037,45 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve cette autorisation.

IV. Questions diverses

Activité Y a de l'Anim

Une soirée Couscous est organisée le samedi 16 mars 2024 à 19h30 à la salle des fêtes.

Il convient de procéder à la détermination des tarifs applicables lors de ce repas.

Il est proposé :

- Repas Adulte 25 euros
- Repas Enfant de moins de 10 ans 12,50 euros
- Enfant de moins de 3 ans Gratuit

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal valide cette proposition.

Des titres de recettes seront établis après la manifestation.

Pâques

Les œufs ont été commandés ainsi que les sachets.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire demande si des questions subsistent. Aucune question n'étant posée, Monsieur Le Maire clôture la séance à 19h45